

Aiacciu, le 22 juillet 2020

Mr. Jacques LEGAIGNOUX
Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Corse

Objet : Réserve de Scàndula ; notre réunion du 21 juillet 2020.

Monsieur le Directeur,

Comme convenu, je fais suite à la réunion de travail que nous avons tenu hier dans vos locaux d'Aiacciu.

Le retrait du diplôme européen décerné par le Conseil de l'Europe à la réserve de Scandola a été un accélérateur de la prise de conscience qu'il faut s'engager dans un nouveau projet pour la réserve de Scàndula. Cela est en cours. Mais il faut aussi apporter des réponses dès le court terme pour rassurer le Conseil de l'Europe, et, au-delà, l'opinion publique corse.

Les problèmes soulevés par le secrétariat de la Convention de Berne du Conseil de l'Europe concernent directement l'État puisque c'est dans le périmètre de la réserve actuelle que sont générées l'essentiel des observations qui ont conduit à l'avis négatif du comité des experts.

Il s'agit essentiellement :

1/ De la régulation des flux des bateliers assurant la visite de la réserve

Nous avons convenu ensemble que la mise en place d'un outil de régulation inspiré de l'exemple du système des licences tel qu'il existe pour la profession des taxis serait souhaitable au plus tôt. Vous vous êtes engagé à consulter les services concernés du ministère pour étudier les voies juridiques possibles à cet effet, compte tenu du haut niveau de protection du site concerné par l'actuel périmètre de la réserve où se concentrent les impacts de cette fréquentation : Natura 2000, inscription à l'inventaire du patrimoine mondial de l'Unesco, diplôme européen du Conseil de l'Europe. Scàndula est le seul site marin en France à cumuler un tel niveau de protection.

Ce travail permettra :

- soit d'engager rapidement une procédure en ce sens,
- ou, à défaut, de préparer le travail législatif d'amendements qui seront nécessaires pour que, dans le cadre du débat parlementaire à venir sur la loi « 3D » (Décentralisation, Différentiation, Déconcentration), la mise en place d'un tel système de régulation devienne possible.

2/ De l'état de l'herbier de posidonie, notamment dans la baie d'Elbu.

Cet herbier était à l'origine un des plus beaux de Méditerranée. Il n'est plus classé que « moyen » par les scientifiques car il a été dégradé par les mouillages des nombreux navires de plaisance qui y jettent l'ancre. C'est un des principaux signaux d'alarme lancé par le rapport du Conseil Scientifique présenté par le Professeur Charles Boudouresque lors de la réunion du Comité Consultatif tenu à Portu ce lundi 20 juillet 2020. Les zones les plus impactées étant à l'intérieur du périmètre actuel de la Réserve, une modification par le Ministère du décret du 09 décembre 1975 afin d'interdire le mouillage sur ces herbiers doit être rapidement décidée. Il est important que l'on puisse l'envisager avant la prochaine saison 2021.

3/ Des zones de quiétude pour favoriser la reproduction des balbuzards.

Le Conseil Scientifique a observé le déclin régulier depuis bientôt dix ans des envols de jeunes adultes dans la Réserve. Les récentes observations par enregistrement acoustique des cris des balbuzards

démontrent une corrélation entre le stress des oiseaux et le dérangement constaté dans l'environnement des nids. Les zones de quiétude décidées en accord avec les professionnels bateliers en 2019 doivent donc être reconduites, pérennisées et étendues à d'autres nids dès l'instant qu'ils participent au processus de reproduction. Il faut aussi les baliser pour qu'elles soient effectives pour tout type de fréquentation au-delà de l'activité de promenade en mer des bateliers. Une étude technique doit être lancée rapidement par le Parc à cet effet. Vous avez évoqué la possibilité de réglementer par arrêté préfectoral sur cette question, et cela sur l'ensemble de la façade maritime du Parc, tout en soulignant la fragilité juridique de ces arrêtés. La révision du décret serait l'occasion de sécuriser juridiquement ces arrêtés quand ils s'appliquent à l'intérieur de la réserve naturelle, là où le dérangement est le plus important.

4/ L'extension de la réserve

Cette extension fait partie des demandes explicites des experts de la Convention de Berne à qui elle a été annoncée à maintes reprises. L'Assemblée de Corse sera saisie d'un rapport à cet effet fin juillet 2020. Mais il faut compter deux années au moins pour qu'un tel projet aboutisse, et on ne peut attendre aussi longtemps pour montrer une volonté de réaction. Or le périmètre concerné par le diplôme européen du Conseil de l'Europe est limité à la réserve actuelle, dont le décret ministériel de 1975 organise la protection, et les impacts le plus souvent dénoncés sont aussi concentrés dans ce périmètre. Il faut donc agir en modifiant ce décret qui reste en vigueur dans ce secteur qui a vocation à être le cœur de la future réserve étendue, tout en mettant en avant les avancées du dossier, notamment du côté de la Collectivité de Corse.

La perte du diplôme européen accordé par le Conseil de l'Europe à la Réserve Naturelle de Scàndula m'a amené à avoir un échange de courriers avec le Secrétaire de la Convention de Berne, M. Krzysztof ZYMAN. Ce dernier m'a demandé « d'encourager les Autorités de la Réserve Naturelle à adresser, d'ici la fin de l'année, un rapport sur les progrès réalisés en vue de l'extension de la réserve (...) faisant également état des mesures mises en place afin de réguler et de limiter le flux des bateliers ... », et ajoutant que « les Autorités de la Réserve Naturelle pourraient ainsi demander (...) la réattribution du diplôme européen ».

Les avancées enregistrées (définition et respect effectif par les bateliers des zones de quiétude autour des nids de balbuzards), et d'autres mesures (relance du Conseil Scientifique, avancées effectives du dossier de l'extension de la réserve), n'ont pas été portées à connaissance du Comité d'experts avant qu'il ne prenne sa décision. Ce sont à l'évidence des éléments favorables et le rapport qui nous est demandé pour décembre sera l'occasion de faire valoir ces efforts déjà réalisés.

Mais j'espère vivement que nous pourrons aller plus loin et que nous pourrons amener tous les acteurs, gestionnaire, autorités publiques dont l'État et la Collectivité de Corse, scientifiques, associations et professionnels, à s'engager sur des objectifs communs qui donneront un message clair sur la protection du site de Scàndula durant les décennies à venir.

Aussi il me semble que l'État enverrait un signal fort en ce sens en diligentant, pour ce qui le concerne, dans le périmètre dont il encadre la protection par décret ministériel, les évolutions que tous s'accordent aujourd'hui à juger souhaitables et urgentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

François ALFONSI

